



La LETTRE des Elus de l'opposition



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

En introduction de notre nouvelle Lettre, nous souhaitons réagir sur les derniers documents distribués par la municipalité.

Notre but n'est pas de lancer des polémiques entre majorité et opposition mais de réagir à des propos pour le moins inexacts énoncés sans vergogne par le Maire Daniel RUFFAT.

- Tout d'abord sur la plaquette de mi-mandat :
 - Il est abusif de mettre la construction de **la nouvelle crèche** dans le bilan de mi-mandat, alors que c'est **Cœur Lauragais** qui est **à l'origine du projet, de la décision, du financement et qui en a assuré la réalisation**. La commune s'est simplement contentée d'offrir un terrain (pour 1€).
 - De même, **la station d'épuration, le secteur de la Palenque** sont des **travaux décidés et lancés lors du mandat précédent**. Il récolte les fruits du travail d'anciens Conseillers (dont certains sont aujourd'hui dans l'opposition) notamment lors de la négociation difficile avec les lotisseurs pour obtenir des participations financières à verser à la commune afin de limiter les impôts des St Foyens.
 - Le lac : de quelle solution parle-t-on, à quel prix, avec quels partenaires, qui payera ?
On vous en reparle en page 4.
- Concernant le mot du maire dans la dernière feuille :
« Les élus de la majorité et de l'opposition avons convenu de réfléchir ensemble » ! Quelle exagération !

Le maire trompe le lecteur. Si lors du Conseil Municipal du 14 mars, il a été en effet décidé de créer 5 commissions, celles-ci n'ont toujours pas été constituées. Depuis le début du mandat, nous demandons ces commissions, demande appuyée aujourd'hui par ses adjoints. Mais, **comment peut-on oser parler de travailler ensemble**, alors qu'en septembre, rien n'a encore été fait.

Dans ce numéro :

- **L'école en travaux**
- **Devenir des locaux de l'ancienne crèche**
- **Modification du PLU**
- **Lotissement « Plein soleil » : attribution des logements sociaux**
- **Lotissement « Les Bruges » : éclairage**
- **Le lac**

Bien cordialement,

Vos élus de l'opposition :

Guy Calestroupat - Nathalie Gonthiez

Jean-Paul Monteil – Philippe Sancerni

Bonne lecture.

L'école en travaux – organisation et méthode



Le saviez-vous ?

Nous avons souvent pointé du doigt le manque d'anticipation, voire la totale improvisation de la municipalité en matière de travaux ; la situation actuelle de l'école en est un bon exemple...

En 2015, la commune s'est engagée à faire des travaux dans les 3 ans pour rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les principaux bâtiments publics, et l'école en faisait partie.

Un architecte a été missionné pour l'étudier en mars 2016, et de fil en aiguille, a multiplié par 3 le coût prévisionnel des travaux, en raison des besoins de mise en sécurité et de rénovation énergétique.



La consultation des entreprises n'a eu lieu qu'en mars 2017.

En avril, la voilà déclarée infructueuse, la plupart des entreprises trouvant les délais bien trop courts pour s'engager à finir les travaux avant la rentrée 2017 ! Le respect du délai était en effet le critère majeur d'analyse des offres. Nous n'étions pas les seuls élus du Conseil Municipal à nous étonner alors qu'un phasage des travaux sur deux étés n'ait pas été envisagé.

D'autres entreprises ont été trouvées en urgence ... mi-juillet tous les lots étaient attribués et le chantier démarrait dans la panique ; ce n'est donc pas étonnant que les travaux n'aient pas été terminés le jour de la rentrée. Une meilleure anticipation et analyse des besoins auraient permis une meilleure organisation.

Le besoin de rénovation énergétique et de mise en sécurité n'étaient pourtant une découverte pour personne.

Devenir des locaux de l'ancienne crèche- organisation et méthode

Dans la dernière Feuille de Ste Foy, on peut lire dans le « Mot du Maire » :
« **Ce bon état d'esprit de part et d'autre laisse augurer du meilleur service à rendre à nos habitants qui dans la mesure du possible devront être associés aux prises de décisions.** »



L'art de diviser pour régner ?

L'actualité du début de l'été n'en a-t-elle pas été la preuve flagrante ?

Le sujet concerne l'attribution des locaux de l'ancienne crèche. Alors qu'initialement le groupe majoritaire avait décidé d'y transférer la médiathèque (ce qui permettait de résoudre les problèmes d'accessibilité de celle-ci), au mois de juin, le maire a convoqué **une partie** des élus pour discuter de l'attribution des locaux de l'ancienne crèche au centre aéré.

Nous ne nous positionnons pas sur le bienfondé de cette option, mais nous regrettons une fois de plus la méthode de travail.

En effet, le maire a convoqué quelques élus, **en omettant de convoquer l'adjointe aux affaires sociales** et par ailleurs, alors qu'il avait informé deux élus de l'opposition, **il a « oublié » de les prévenir de la date de réunion**. Le choix délibéré du Maire de n'associer que certains élus à cette réunion a été soulevé et débattu au Conseil municipal du 03 juillet dernier. **Pour clore le débat, le Maire a déclaré que lui seul déciderait de ce qu'il adviendra de ces locaux.**

On voit que la volonté de travailler en commission est loin d'être présente ; de plus le maire semble oublier qu'il ne peut décider seul, car à ce jour notre intercommunalité Terres du Lauragais étudie le bien fondé de prendre la compétence des centres aérés...

Cet épisode montre que « le bon état d'esprit et l'association aux prises de décision » n'est pas vraiment d'actualité au sein du conseil municipal. Ces conflits ne sont pas rares. Il suffit d'assister aux Conseils Municipaux pour le constater.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans notre dernière Lettre, nous attirons votre attention sur le projet de modification du PLU, **concernant le projet de désolidarisation de la parcelle ZD N°247**. Ce terrain communal de 4 000 m², en plein centre du village, acquis par la mairie pour plus de 200 000€, est actuellement aménagé en parc et espaces verts. Il jouxte le futur lotissement, étendu sur 3 ha, prévoyant 25 maisons à bâtir (opération privée), un terrain pour un petit collectif et des locaux professionnels.



Nous sommes intervenus auprès du Conseil Municipal en leur faisant part de nos inquiétudes :

- 1) Les familles qui auront fait l'acquisition des terrains à proximité de cet espace vert, avec des arbres magnifiques, verront forcément d'un très mauvais œil un nouveau projet de construction. La mairie se rend fautive de préparer de futurs conflits.
- 2) La majorité municipale nous a toujours assuré de son désir de « rentabiliser » l'achat initial par la construction de 2 à 3 lots sur la partie communale (indispensable pour retrouver l'investissement de plus de 200 000 €), projet tout

à fait faisable en préservant les arbres. Mais comment gèrera-t-elle, après-coup, les travaux concernant la viabilisation de la parcelle communale (arrivée des réseaux Eau / Gaz / Electricité / Assainissement) ? La zone sera à nouveau en plein chantier et générera là-aussi des mécontentements.

- 3) De même pour les accès (entrée- sortie) à cette zone. Le bon sens serait de définir l'accès à la parcelle communale en même temps que les accès des parties privées !

Malgré tout, la décision d'approuver cette modification du PLU a été prise lors du Conseil Municipal du 3 juillet dernier. Nous sommes donc maintenant en attente de connaître les décisions de la municipalité sur cette zone.

Lotissement « Plein soleil » : attribution des logements sociaux

Comme vous pouvez le constater en circulant, en bordure de la départementale, des logements sociaux ont été construits dans le nouveau lotissement « Plein soleil ».



Pour
information !

Il s'agit de 9 T4 et 5 T3 loués soit en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), soit en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Le loyer des PLAI est plus faible que le loyer des PLUS, c'est pourquoi les appartements PLAI sont réservés à une population dont les revenus sont plus faibles.

L'attribution de ces logements sociaux se fait sous responsabilité du bailleur qui doit respecter les règles de pourcentage d'attribution de logement aux différentes instances (Préfecture, département...).

Bien sûr, il est important pour les personnes qui pourraient être intéressées de se faire connaître auprès des services de la mairie.

Lotissement « Les Bruges » : éclairage

La 2^e tranche des travaux pour remplacer les lampadaires dans le lotissement des Bruges est achevée. Ceux-ci sont équipés de LEDs et d'une programmation qui permet, en baissant la tension à partir de minuit, de faire chuter l'intensité lumineuse et de minimiser les dépenses d'éclairage.



Votre avis nous
intéresse.

Il serait intéressant que les habitants des Bruges nous fassent part de leurs impressions et d'éventuelles améliorations souhaitées.

Le lac

Dans son bilan de mi-mandat le Maire écrit au sujet du lac :
« Les études réalisées depuis 2013 sont examinées par un groupe de travail. On peut envisager maintenant une solution susceptible de recueillir l'accord de tous les partenaires ».

Voilà donc 4 ans que les études sont examinées.... Mais quelle est donc cette solution qui serait susceptible de recueillir l'accord de tous ? Pas l'ombre d'un indice ne nous est donné.

Certes, les partenaires concernés sont nombreux, et leurs responsabilités diverses :

- Le Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG), qui a la compétence pour la gestion de la Saune,
- La Direction Départementale des Travaux (DDT 31), qui gère les autorisations de travaux de ce type,
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), anciennement la police de l'eau,
- L'Agence de l'Eau-Adour-Garonne, qui veille au respect de la loi sur l'eau et peut attribuer des subventions sur certains types de travaux.



4 ans que nous attendons une proposition de solution permettant de résoudre les problèmes du lac dont l'envasement s'aggrave d'année en année !



Pour présupposer leur accord, il faudrait qu'un programme de travaux ait été arrêté, définissant ce qui relève de la compétence respective de la commune (pour le lac) et du SBHG (pour la Saune). Mais sauf information de dernière minute qui nous aurait échappé, il n'en est toujours rien.

Pourtant, en juin dernier, nous avons été associés à une réunion de travail, dont la conclusion était à nouveau : il faut rédiger un programme de travaux pour en discuter avec les partenaires, établir une convention avec le SBHG pour qu'une co-Maîtrise d'Ouvrage puisse prendre en charge la suite : consulter un maître d'œuvre, affiner le programme, puis conduire les travaux.

Un, deux, trois millions d'euros ? Qui va payer quoi ? Quelle incidence sur nos impôts ? telles sont toujours les questions, depuis 2013.



Vous avez la parole

La Lettre est un lien entre nous. Elle est un support qui permet la vigilance citoyenne sur l'action de la municipalité

N'hésitez pas à nous contacter via notre site Web : www.stefoydynamique.fr

ou par mail à : contact@stefoydynamique.fr

En précisant vos : Nom/ Prénom/ Adresse/ email/ N° téléphone

